Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2112

Artikel: Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté? : L'UDC cherche à

détruire des garanties juridiques qui nous protègent à plusieurs niveaux

Autor: Haller, Gret

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023373

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parole.

La *NZZ* qui, elle, reste libre de ses opinions, a pris position contre le deuxième tube. La «vieille tante» de la presse helvétique s'appuie sur une argumentation apparemment paradoxale, mais foncièrement solide: «dire non offre une chance», celle de réfléchir pour en venir enfin à des solutions plus adéquates. Ce qui paraît tout à fait raisonnable.

Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté?

L'UDC cherche à détruire des garanties juridiques qui nous protègent à plusieurs niveaux

Invitée: Gret Haller - 11 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28915

Je vis dans une démocratie et dispose de nombreuses libertés que la Suisse me garantit en tant qu'Etat.

Le préambule de la
Constitution fédérale («Sachant
que seul est libre qui use de sa
liberté et que la force de la
communauté se mesure au
bien-être du plus faible de ses
membres») me signale que
cette liberté prévaut,
premièrement lorsque j'en fais
usage, et deuxièmement
lorsqu'elle défend les plus
faibles. L'article 5 mentionne
l'Etat de droit comme condition
préalable à ma liberté. Il s'agit
là du niveau suisse.

Mais ma liberté est également garantie sur le plan européen. Dans la mesure où la Suisse reconnaît le droit européen de manière bilatérale, les mêmes garanties de liberté de l'Union européenne s'appliquent à moi comme aux citoyens de l'UE: la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne («Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et

universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit»), le Traité sur l'Union européenne («S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit»).

Enfin, la Convention européenne des droits de l'homme («Résolus, en tant que gouvernements d'Etats européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains droits énoncés dans la Déclaration universelle») m'inclut dans un cercle encore plus étendu de tous les Etats européens.

Ma liberté est ainsi protégée par un ensemble de garanties à plusieurs niveaux.

Tous les textes européens fondamentaux citent également l'Etat de droit en préambule. Cela inclut le principe de la séparation des pouvoirs. La liberté ne peut s'inscrire dans la durée que si le parlement, le gouvernement et les tribunaux sont en mesure de remplir leur fonction.

En Suisse, il y a également une répartition entre le Parlement et le peuple: la législation incombe au Parlement, le peuple a le pouvoir de décision définitive sur l'adoption des lois. Cette sécurité juridique appartient aussi à l'État de droit.

L'initiative de mise en œuvre de l'UDC attaque les deux. Elle désarme le Parlement et les tribunaux et détruit ainsi la séparation des pouvoirs. Et c'est son intention déclarée que de provoquer la violation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que de la Convention

européenne des droits de l'homme.

Car cette initiative est aussi un prélude à l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)», pour

laquelle l'UDC récolte actuellement des signatures. Ainsi, l'article de la Constitution fédérale sur l'Etat de droit devrait ensuite être attaqué et le droit international soumis au droit national. Par ce biais, l'ensemble à plusieurs niveaux de mes garanties de liberté aura été définitivement détruit.

L'initiative de mise en œuvre est une attaque directe à ma liberté.

Je voterai non.

Multinationales: la fin de l'optimisation fiscale?

Deux directives européennes en cours d'adoption concernent directement la Suisse

Lucien Erard - 12 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28922

La Commission européenne vient de soumettre au Conseil deux projets de directives. Il s'agit de mettre en œuvre les quinze actions du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) pour combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, adoptées l'automne dernier par le G20 et l'OCDE.

Ces mesures doivent permettre de lutter efficacement contre les actions dites d'optimisation fiscale des sociétés multinationales, en imposant leurs bénéfices là où ils ont été réalisés.

Le projet d'une nouvelle directive fixe les règles devant empêcher les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur. Six domaines d'interventions spécifiques sont prévus:

• limitation de la déduction

- d'intérêts sur les prêts entre filiales;
- imposition lors de la sortie vers un pays à taux d'impôt inférieur;
- seuil de faible imposition, qui pourrait être de 40% inférieur au taux moyen pratiqué dans les pays de l'Union européenne;
- · clause générale anti-abus;
- règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées, permettant d'empêcher, en les imposant, les transferts de bénéfices vers les pays à taux d'imposition inférieurs par divers moyens (prix de transfert surfaits, intérêts trop élevés sur des prêts accordés par une filiale, redevances de propriétés intellectuelles surévaluées);
- lutte contre les dispositifs hybrides, du type déduction dans un pays sans imposition dans l'autre.

S'agissant de l'échange d'informations dans le domaine fiscal, le <u>projet de modification</u> de la directive 2011/18/UE
devrait permettre une mise en
œuvre coordonnée de
l'échange automatique et
obligatoire d'informations
fiscales concernant les
multinationales. Ne sont visées
que les sociétés dont le chiffre
d'affaires dépasse 75 millions
d'euros, soit tout juste 10 à
15% des sociétés représentant
à elles seules pas moins de
90% des ventes réalisées par
toutes les multinationales
actives en Europe.

L'échange d'informations sur les chiffres d'affaires par pays, les prix de transfert, les revenus et les charges doivent permettre une imposition plus équitable. Seront transmis également les éventuels arrangements fiscaux consentis et d'une manière générale toutes les informations susceptibles d'influer sur l'imposition de l'entreprise et de ses filiales dans chacun des pays où la multinationale est active. On envisage, à terme,